



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 mars 2022 (18h32)

Salle Etable- La Lombardière

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	55
Membres suppléants	:	23
Présents	:	31
Votants	:	45
Convocation et affichage	:	24/03/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Sylvette DAVID

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Clément CHAPEL (pouvoir à Sylvette DAVID), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Jérémy FRAYSSE (pouvoir à François CHAUVIN), Juanita GARDIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Martine OLLIVIER (pouvoir à Laurent MARCE), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), René SABATIER (pouvoir à Laurence DUMAS), Denis SAUZE (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELTI, Jean-Yves BONNET, Nadège COUZON, Olivier DE LAGARDE, Virginie FERRAND, Pascal PAILHA, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE.

CC-2022-112 - RESSOURCES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer les taux d'imposition d'Annonay Rhône Agglo pour l'année 2022.

Il s'agit d'une part de fixer le taux d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), l'une des composantes de la Cotisation Economique Territoriale (CET) qui s'est substituée pour les entreprises, depuis le 01 janvier 2010, à la Taxe Professionnelle

Il s'agit d'autre part de fixer les taux d'imposition des impôts dits « ménages » à savoir : la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFPNB).

Pour mémoire les taux en vigueur sur l'exercice 2021 s'établissaient comme suit :

Cotisation Foncière des Entreprises : 25,73 %

Impôts sur les ménages

- Pour la TH : 8,96 %
- Pour la TFPB : 0,00 %
- pour la TFPNB : 4,19 %

Pour 2022, le Conseil communautaire :

- N'a pas à se prononcer formellement sur le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), sa valeur, pour 2022, dans le cadre des dispositions régissant la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), restant figée au taux voté en 2019 pour la Taxe d'habitation (soit 8,96 % pour Annonay Rhône Agglo).
- Doit se prononcer sur le taux de Cotisation Foncière des Entreprises
- Doit se prononcer sur le taux de Foncier bâti
- Doit se prononcer sur le taux de Foncier non-bâti

Conformément aux orientations exposées à l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2022, il est proposé de reconduire en 2022 les taux d'imposition 2021.

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

FIXE comme suit les taux d'imposition pour l'année 2022 :

- Taux d'imposition de la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,73 %
- Taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 0,00 %
- Taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 4,19 %

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 29/03/22
 Affiché le : 01/04/22
 Transmis en sous-préfecture le : 29/03/22
 Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220324-32121-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Le Président

Simon PLENET